

ATTESTATION D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES

FICHE SYNTHÈSE DE PROGRAMME

<b>Titre :</b> Élevage de bétail laitiers			
<b>Code :</b> 4215	<b>Unités :</b> 38	<b>Durée :</b> 570 heures	
<b>Secteur de formation :</b> Agriculture et pêche (02)			
<b>Sanction des études :</b> AEP (décernée exclusivement par les commissions scolaires)			
<b>Programme accrédité le :</b> 6 janvier 2006			
<b>Commission scolaire mandatée :</b> du Lac-Saint-Jean			
<b>Commissions scolaires participantes :</b> de La Riveraine, de la Seigneurie-des-Milles-Îles, des Phares, de la Côte-du-Sud			
<b>Fonction de travail :</b> Ouvrière, ouvrier agricole spécialisé en production laitière			
<b>Objectifs du programme :</b> Préparer à l'exercice du métier d'ouvrière et d'ouvrier agricole spécialisé en production laitière. De façon générale, ces personnes travaillent au sein de moyennes ou de grandes entreprises agricoles. Les tâches exercées se rattachent spécifiquement au troupeau laitier. Elles devront nourrir les animaux, traire les vaches, assurer les soins d'hygiène et de santé du troupeau, appliquer les programmes de reproduction et entretenir les bâtiments et les équipements.			
<b>Conditions d'admission :</b>			
Est admissible à un programme d'études menant à une AEP, la personne qui satisfait aux conditions suivantes :			
1. avoir obtenu au moins les unités de 3 <sup>e</sup> secondaire ou l'équivalent en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique;			
ou			
avoir obtenu une attestation d'équivalence de niveau de scolarité (AENS);			
ou			
avoir réussi le test de développement général avec ou sans préalable spécifique (TDG).			
2. avoir interrompu ses études à temps plein pendant au moins douze mois;			
ou			
avoir 18 ans au moment de l'entrée en formation;			
ou			
avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou leur équivalent;			
ou			
satisfaire aux normes d'admissibilité de la Mesure de la formation de la main-d'œuvre d'Emploi-Québec.			
CONTENU DU PROGRAMME			
Nouveau code AEP	Ancien code	Nom de la compétence	Heures
AEP 215-011	215-011	Se situer au regard du métier et de la démarche de formation	15
AEP 215-022	215-022	Appliquer des règles de santé et de sécurité au travail	30
AEP 215-031	215-031	Communiquer efficacement en milieu de travail	15
AEP 215-041	215-041	Utiliser des moyens de recherche d'emploi	15
AEP 215-052	215-052	S'initier à la pratique du métier	30
221064	215-064	Appliquer des notions d'anatomie et de physiologie animale	60
221084	215-074	Appliquer des soins d'hygiène et de santé aux bovins laitiers	60
221073	215-083	Traire les vaches et contrôler la qualité du lait	45
221093	215-093	Appliquer des notions de génétique de reproduction animale	45
221113	215-103	Appliquer un programme de reproduction d'amélioration des bovins laitiers	45
AEP 215-114	215-114	Appliquer des notions d'alimentation animale	60
221123	215-123	Appliquer un programme d'alimentation aux bovins laitiers	45
221243	215-133	Entretenir régulièrement des bâtiments	45
AEP 215-144	215-144	S'intégrer au milieu de travail	60
Une reconnaissance d'acquis scolaires est possible pour l'élève qui s'inscrit au programme d'études menant au DEP Production animale.			
<b>Documentation disponible sur demande</b>			
Rapport de l'AST	<input checked="" type="checkbox"/>	Programme d'études	<input checked="" type="checkbox"/>
Projet de formation	<input checked="" type="checkbox"/>	Guide d'organisation matérielle	<input type="checkbox"/>
Tableau d'harmonisation	<input checked="" type="checkbox"/>	Tableaux d'analyse et de spécifications	<input type="checkbox"/>